

N° CP 3^e/157-06
Séance du 10 NOV. 2006



RD 417 – Déviation de WINTZENHEIM

Travaux de déplacement de réseaux d'eau potable et d'assainissement

Convention de partenariat la Communauté d'Agglomération de Colmar

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer et à exécuter avec la Communauté d'Agglomération de Colmar la convention de partenariat, jointe au rapport, pour le déplacement de réseaux liés à la déviation de la RD 417 à Wintzenheim. La dépense estimée à 627 182 € TTC sera imputée au programme AG 11 « déviation de Wintzenheim », chapitre 23, nature 23 151, millésime 1999.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Révisé par la Préfet 15 NOV. 2006
Pour 17 NOV. 2006
Pour le Conseil Général
par délégation

LE PRESIDENT

Ludovic LIONS Charles BUTTNER